

Communiqué de presse – 09.12.2020

Le Parc au-devant d'un weekend décisif

Un weekend important pour le Parc Chasseral. Deux nouvelles communes intéressées à devenir membres du parc naturel régional se rendent dimanche aux urnes pour décider de leur adhésion. Les conseils municipaux de la commune bilingue d'Evilard-Macolin et de Twann-Tüscherz y sont favorables. Au niveau du renouvellement de l'adhésion pour les vingt et une communes déjà membres, six communes l'ont déjà acceptée à l'unanimité ou à de très fortes majorités.

Dès 2022, le Parc Chasseral pourrait s'agrandir de 388 à 490 km² et devenir un parc bilingue. Pour cela, parmi les nouvelles communes intéressées à devenir membres, Twann-Tüscherz et Evilard-Macolin doivent voter dimanche en faveur de l'adhésion au Parc pour la période 2022-2031. L'enjeu est de rejoindre une institution active dans toute la région dans les domaines de la biodiversité, des paysages, de la sensibilisation au développement durable ou d'une économie orientée vers la durabilité. Les deux conseils municipaux soutiennent fortement cette adhésion.

Un plébiscite pour le renouvellement de l'adhésion

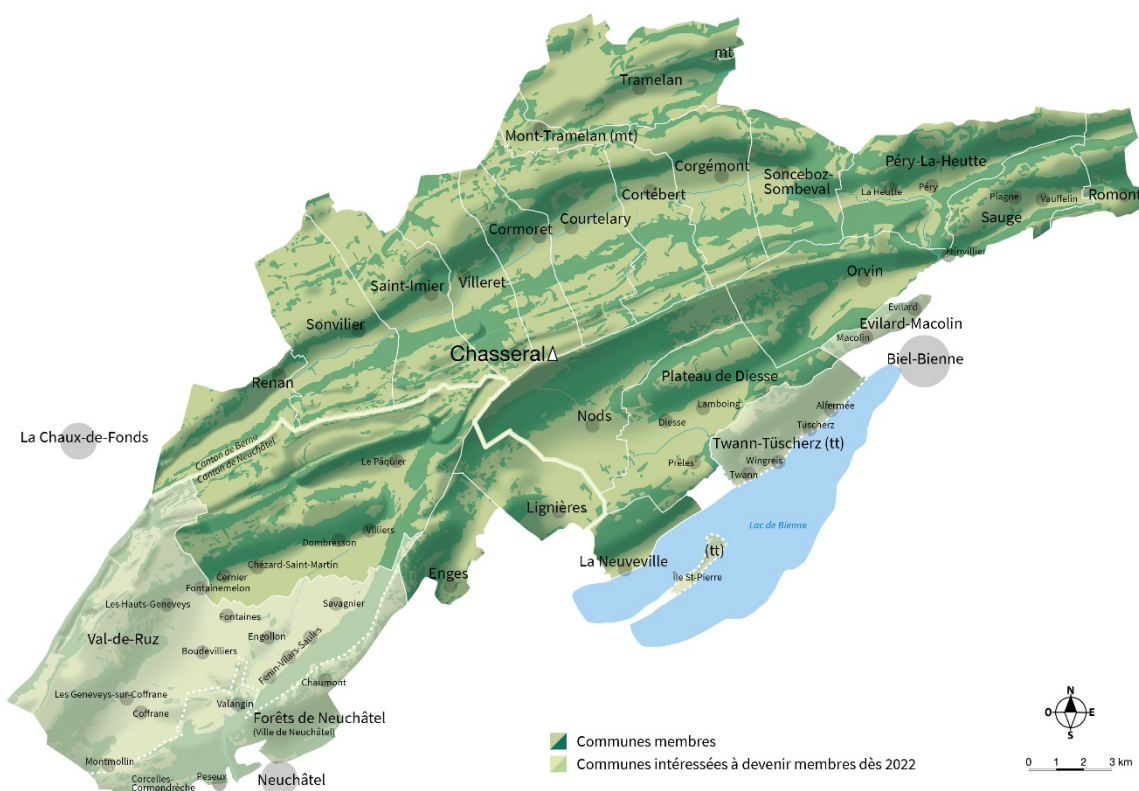
Six communes ont déjà renouvelé leur adhésion depuis la mi-novembre. Mont-Tramelan, Tramelan, La Neuveville et Sauge l'ont fait à l'unanimité. Plateau de Diesse et Villeret à de très fortes majorités, par 80 voix contre 9, respectivement 34 et 3 abstentions. Le Parc Chasseral se réjouit de ce soutien massif exprimé en assemblée municipale ou en conseil général, qui corrobore les excellents résultats de la consultation et du sondage public menés cet automne en prévision de la prochaine Charte 2022-2031.

De nombreuses communes membres vont voter d'ici à la mi-décembre. Deux d'entre elles le feront d'ici à la fin janvier. La nouvelle charte du Parc, signée par la totalité des communes membres d'ici à l'été 2021, entrera en vigueur en janvier 2022 pour une période de 10 ans, sous réserve de l'attribution du label fédéral délivrée par l'Office fédéral de l'environnement.

Extension aussi côté neuchâtelois

En plus d'une extension au sud du Parc, le territoire pourrait aussi s'élargir à l'ouest, côté neuchâtelois. Val-de-Ruz, qui doit légalement valider l'adhésion au parc régional de la totalité de ses 15 localités, votera en conseil général le 14 décembre. Neuchâtel, pour ses zones forestières, le fera au premier semestre 2021. Avec ces nouvelles communes (ou commune élargie pour Val-de-Ruz), le Parc pourrait passer de 21 à 24 communes membres sur un territoire augmenté de 25%.

La carte du territoire en 2022



Légende : Avec un vote positif de toutes les communes nouvellement intéressées à devenir membres, le Parc passerait de 388 à 490 km² dès janvier 2022, soit une extension de 25%.

Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)
fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch
+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38'000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.